République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 07 – ANNEE 2020 des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2020 à 20h00

ORDRE DU JOUR

2020-11-26-AM01	Désignation du secrétaire de séance
2020-11-26-AM02	Ajout d'un point à l'ordre du jour
2020-11-26-AM03	Informations administratives
	- Droit de préemption
2020-11-26-AM04	Approbation du procès-verbal n°6 du 24 septembre 2020
2020-11-26-AM05	Communauté de Communes du Pays Rhénan - Groupement de commandes
	en vue de la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les
	Risques Majeurs (DICRIM), d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la
	création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
2020-11-26-AM06	Armée de Terre – 28ème Groupe Géographique d'Oberhoffen sur Moder –
	Convention de jumelage
2020-11-26-RH07	Ressources humaines – Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des
	Risques Professionnels (DUERP)
2020-11-26-FIN08	Finances – Tarifs communaux 2021
2020-11-26-FIN09	Association "J'Aime ma Forêt – Sauvons le Steinwald à Gambsheim" –
	Convention de partenariat
2020-11-26-IMM10	Acquisition d'un terrain afin d'élargir le chemin rural entre la rue du Grand
	Chêne et la route d'Offendorf
2020-11-26-AG11	Affaires générales – SDEA Alsace Moselle – Commission locale de l'eau du
	périmètre Gambsheim-Kilstett - Rapport d'activités 2019
2020-11-26-AG12	Affaires générales – SDEA Alsace Moselle – Commission locale
	d'assainissement du Centre Ried - Rapport d'activités 2019
2020-11-26-AG13	Affaires générales – Office de tourisme du Pays Rhénan - Rapport d'activités
	2019
2020-11-26-AG14	Affaires générales – Rapport d'activités 2019 et point d'étape sur le
	fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Conseillers en fonction :27Conseillers présents :24Votes par procuration :3Absent non excusé :0

République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 07 – ANNEE 2020 des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2020 à 20h00

Sous la présidence de :

M. Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux:

20 novembre 2020

Affichage:

Membres présents :

 - Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Martine HOMMEL, David GEFFRE, Marie-Claire LEISER, Cécile JUNG, Colette DIETRICH, Estelle LAMBERT, Fabien SCHOENY, Christian KIEGER, Cynthia STEFFANY, Sébastien ZINCK, Rachel HUSS, Mathieu KENDZIERSKI, Sébastien REMY, Marc BORNERT, Anne-Laure LUDWIG, Louis BARTHELME, Pascal SIEFFERT, Joël HOCQUEL, Mylène SCHNORR, Peggah CEZARD, Alain KIENTZ.

Membres absents excusés avec procuration:

- Sylvie DAUL donne procuration à Marie-Claire LEISER
- Jeannot GABEL donne procuration à Gabriel WOLFF
- François HERTER donne procuration à Peggah CEZARD.

2020-11-26-AM01 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine HOMMEL est désignée comme secrétaire de séance.

2020-11-26-AM02: Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

2020-09-24-RH07: Ressources humaines – Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des

Risques Professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- APPROUVE l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

2020-11-26-AM03: Informations administratives

Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

Messieurs Claude KERN et André REICHARDT, représentants de notre secteur, ont été réélus.

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Le Maire, les Adjoints, le Correspondant Défense, le Président de l'Union Nationale des Combattants (UNC) et un porte-drapeau de l'UNC se sont retrouvés au monument aux morts pour la commémoration.

Collecte de la Banque Alimentaire des 27 et 28 novembre 2020

En cette période de crise sanitaire, la collecte se fera sans bénévoles. Des bacs seront à disposition dans le hall d'accueil de Super U pour permettre aux gens de déposer leurs dons. Des dons monétaires peuvent également être faits.

Géothermie profonde et incidents sismiques

Courant octobre et novembre, plusieurs secousses sismiques ont été ressenties dans la Commune ainsi que dans plusieurs communes voisines. Ces secousses seraient dues à un arrêt trop brutal des forages pour des essais de géothermie profonde. Les Maires des communes impactées ont rencontré l'entreprise gestionnaire de ces travaux. Un nouveau protocole d'exploitation est en cours et devra être approuvé par la Préfecture avant une éventuelle reprise des travaux.

Réunions des Commissions municipales

En raison des conditions sanitaires actuelles, seule une Commission a pu se réunir jusqu'à présent avant le deuxième confinement. Les réunions pourront reprendre lorsque la situation sanitaire sera revenue à la normale.

Fête d'Hiver des Aînés :

En raison de la crise sanitaire du Covid19, la Fête d'Hiver des Aînés est annulée. Les Aînés recevront un bon à utiliser dans un des restaurants locaux partenaires.

Droit de préemption

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

		Désignatio	signation de l'immeuble				
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse	Type	Propriétaire (s)	
20R055	16	629	16,45	9 rue des Tisserands	Bâti sur terrain propre	Monsieur Jérôme PONIN et Madame Jessica MULLER	
20R056	10	261 et 263	4,57	4 rue des Sapins	Bâti sur terrain propre	Madame Sylvie PERNON	
20R057	37	467	0,02	12 rue des Saules	Bâti sur terrain propre	Echange: Madame et Monsieur Pierre BARTHELME et Madame et Monsieur Alain KIENTZ	
20R058	13	32	3,72	1 Impasse du Général Hoche	Bâti sur terrain propre	Madame Marie Louise STUPFEL et Madame Cathie KNAPP	
20R059	09	38	15,51	6 rue des Roses	Bâti sur terrain propre	Madame Yvonne VIX	
20R060	05	63, 214 et 287	5,91	58 route Nationale	Bâti sur terrain propre	GB Patrimoine et	
20R061	10	110	4,99	6 rue des Hirondelles	Bâti sur terrain propre	Consorts DARSCH	
20R062	21	157	5,20	5 rue de la Haute Vienne	Bâti sur terrain propre	Consorts BEICK	
20R063	05	279, 289, 291 et 292	4,22	37 B rue Pasteur	Non bâti	Monsieur Pascal FALIERES	
20R064	05	288	1,49	Lieudit Kirchfeld	Non bâti	GB Patrimoine et IMMOTTO	
20R066	16	536	24,02	3 rue des Cordiers	Bâti	Monsieur Matthieu CHAUVIN	

2020-11-26-AM04: Approbation du procès-verbal n°6 du 24 septembre 2020

Le procès-verbal n° 6 est adopté

à l'unanimité.

2020-11-26-AM05

Communauté de Communes du Pays Rhénan - Groupement de commandes en vue de la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Par courrier en date du 14 septembre 2020, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan informe les communes membres du projet de groupement de commandes, en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes, à savoir :

- le DICRIM: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- le PCS : Plan Communal de Sauvegarde
- le PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et notamment son article 13, ainsi que son décret d'application du 13 septembre 2005, permettent le déploiement des plans communaux de sauvegarde.

Il appartient donc au maire de chaque commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de mettre en place au sein de sa commune un Plan Communal de Sauvegarde incluant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, pour répondre à toutes les situations de crise se présentant sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- <u>DECIDE</u> la participation de la Commune au groupement de commandes en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes : « le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et la création du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)
- <u>CONFIE</u> le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la Communauté de communes du Pays Rhénan
- <u>AUTORISE</u> le Maire à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2020-11-26-AM06 Armée de Terre – 28^{ème} Groupe Géographique d'Oberhoffen sur Moder – Convention de jumelage

Le 28^{ème} Groupe Géographique de l'Armée de Terre, basé à Oberhoffen sur Moder, propose un jumelage avec la Commune de Gambsheim.

Ce partenariat permet d'entretenir des liens étroits entre la Nation et ses Armées et contribue à la diffusion de l'esprit de défense, l'entretien du devoir de mémoire, l'amélioration de l'information des populations sur leurs armées.

Le partenariat porte essentiellement sur :

- la participation aux cérémonies officielles, civiles et militaires, piquets d'honneur
- la participation aux forums des métiers et des formations organisés par la Commune , les associations ou les établissements scolaires de Gambsheim
- la participation aux manifestations de relations publiques (manifestations sportives, journées portes ouvertes, journée du patrimoine, jumelage...)
- l'échange d'informations dans le cadre d'actions de communication
- la possibilité à un détachement de l'unité de circuler sur le territoire communal avec mise à disposition si possible par la Commune d'un lieu de repos et de travail.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- <u>DECIDE</u> d'adhérer au jumelage proposé par le 28^{ème} Groupe Géographique de l'Armée de Terre basé à Oberhoffen sur Moder
- <u>DESIGNE</u> le Correspondant Défense, comme interlocuteur permanent de la Commune chargé de l'exécution des activités inscrites dans le cadre du partenariat
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce jumelage.

2020-11-26-RH07 Ressources humaines – Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

- Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en oeuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs
- Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques
- Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale

- Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,
- Considérant que la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales
- Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée
- Considérant la proposition du Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- <u>AUTORISE</u> le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - •Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- <u>PRECISE</u> que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

2020-11-26-FIN08 Tarifs communaux 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs communaux à adopter à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- <u>ADOPTE</u> les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 comme figurant en annexe 1 sauf pour l'Ecole Municipale de Musique où les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

2020-11-26-FIN09 Association "J'Aime ma Forêt – Sauvons le Steinwald à Gambsheim" – Convention de partenariat

La forêt du Steinwald, poumon vert de la Commune, est composée de 34 % de frênes qui sont aujourd'hui atteints de la chalarose et qui doivent être abattus.

L'Association "J'aime ma Forêt – Sauvons le Steinwald à Gambsheim", créée le 26 août 2020, a pour objet premier de participer au reboisement de la forêt, d'effectuer un suivi des plantations et de mener des actions de sensibilisation envers la population afin de préserver la qualité environnementale et reconquérir la biodiversité de cet espace boisé.

La Commune, propriétaire de la forêt, souhaite apporter son soutien à cette action citoyenne avec le concours de l'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de la forêt.

Une convention avec l'Association est en cours d'élaboration afin de définir le partenariat entre la Commune et l'Association "J'aime ma Forêt – Sauvons le Steinwald à Gambsheim".

Les dépenses seront partagées par moitié entre l'Association et la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- <u>DECIDE</u> d'établir une convention de partenariat avec l'Association "J'aime ma Forêt Sauvons le Steinwald à Gambsheim"
- DECIDE de partager les dépenses par moitié entre l'Association et la Commune
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2020-11-26-IMM10 : Affaires immobilières - Elargissement d'un chemin rural entre la rue du Grand Chêne et la route d'Offendorf - Acquisition d'un terrain

Il est nécessaire d'élargir le chemin rural qui relie la zone agricole du Grand-Chêne à la route d'Offendorf dont la largeur ne permet plus le passage des engins agricoles.

Pour ce faire, et en accord avec les riverains concernés, il est proposé d'acquérir une surface de 22m² à distraire de la propriété bâtie composée des parcelles sises section 12 n° 257/24, 270/25 et 281/26 ainsi que de la parcelle section 43 n° 363/118, au prix de 230,00 €/m², tous les frais d'arpentage et d'actes restant à la seule charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- DECIDE :

- d'acquérir une surface de 22m² à distraire de la propriété bâtie composée des parcelles section 12 n° 257/24, 270/25 et 281/26 ainsi que de la parcelle section 43 n° 363/118 afin d'élargir le chemin rural cadastré section 43 n° 202 reliant la rue du Grand-Chêne à la route d'Offendorf
- de fixer le prix d'acquisition à 230 €/m²
- que tous les frais d'arpentage et d'actes restent à la seule charge de la Commune
- AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir.

2020-11-26-AG11 Affaires générales – SDEA Alsace Moselle – Commission locale de l'eau du périmètre Gambsheim-Kilstett - Rapport d'activités 2019

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable approuvé par la Commission locale de l'eau du périmètre Gambsheim/Kilstett du SDEA Alsace Moselle, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- <u>PREND ACTE</u> du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable approuvé par la Commission Locale de l'eau du périmètre Gambsheim/Kilstett du SDEA Alsace Moselle.

2019-10-24 – AG12 : Affaires générales – SDEA Alsace Moselle – Commission locale d'assainissement du Centre Ried - Rapport d'activités 2019

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, approuvé par la Commission locale d'assainissement du Centre Ried du SDEA Alsace Moselle, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, approuvé par la Commission locale d'assainissement du Centre Ried du SDEA Alsace Moselle.

2020-11-26-AG13:

Affaires générales - Office de tourisme du Pays Rhénan - Rapport

d'activités 2019

Le rapport d'activités 2019 de l'Office de Tourisme du Pays Rhénan est présenté.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2019 de l'Office de Tourisme du Pays Rhénan.

2020-11-26-AG14

Affaires générales – Rapport d'activités 2019 et point d'étape sur le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan est présenté. Il est également fait un point d'étape sur la gouvernance et le fonctionnement de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

DIVERS

Services municipaux durant le deuxième confinement :

- la Mairie est restée ouverte au public aux horaires habituels
- Ecole Municipale de Musique : les cours à distance ont été mis en place et suivis essentiellement par les enfants
- Bibliothèque municipale :
 - o depuis le 7 novembre 2020, un service de prêt de livres à emporter, apprécié des lecteurs, a été mis en place
 - 30^{ème} anniversaire de la Bibliothèque de Gambsheim qui a été inaugurée en novembre 1990.

Communication:

- un nouveau panneau d'informations électronique a été commandé : l'application "City All" permettra à ses abonnés de recevoir les informations du panneau directement sur leur smartphone
- la Commune a ouvert sa page sur Facebook

Travaux en cours:

- <u>Lotissement "Saint Joseph"</u> (Rue Saint Joseph) : initié par la société Néolia et composé de 10 lots de maisons individuelles
- Lotissement "Straeng" (rue des Pommiers) : les voiries définitives sont en cours
- Route d'Offendorf: la réalisation du tapis d'enrobés est reportée au printemps prochain
- Espace Multi-Loisirs (ancien club house du foot) : les travaux ont débuté
- Billetterie foot : en cours d'achèvement
- Tennis : deux terrains souples extérieurs en cours de réfection
- <u>Rue de la Navigation</u> : aménagement complet de la voirie mené par la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Interventions de la liste "Ensemble pour l'Avenir de Gambsheim" :

Intervention de Peggah CEZARD:

"Un habitant nous a contacté par mail et nous a posé la question suivante, je le cite :

« Bonjour, il y a des marchés hebdomadaires dans tous les villages qui nous entourent et même ceux qui ont moins d'habitants que Gambsheim, alors que cela redonnerait un peu de vie à notre village. Pourquoi y-a-t-il des marchés dans les villages voisins et pas à Gambsheim ? Qu'est-ce qui empêche l'organisation d'un petit marché hebdomadaire (ou qui) ? Et surtout pourquoi ? Dans l'attente de votre réponse. Cordialement. »

Ma question est la suivante : Que devons-nous répondre à cet habitant ? La mise en place d'un marché hebdomadaire à Gambsheim faisait partie de notre programme pour la commune. Ce serait peut-être le bon moment de lancer cette initiative ? Qu'en pensez-vous ? Merci."

Réponse de M. le Maire :

Ce point pourra être examiné lors d'une commission.

Intervention de Mylène SCHNORR:

"Nous souhaitons aborder un point concernant les méthodes de communication avec les habitants de Gambsheim.

Un de nos concitoyens a pris contact avec nous courant octobre pour nous signaler son mécontentement quant aux méthodes de communication d'un élu local. En effet, cet habitant a été choqué en découvrant, le 12 octobre, une photo de son domicile publiée sur le réseau social Facebook dans le groupe "T'es originaire de Gambsheim" suite à des dégradations (tags) réalisées sur la voie publique et sur le mobilier urbain devant chez lui.

Ces dégradations ont été faites suite au 18ème anniversaire de son fils. Cette photo était accompagnée du commentaire : "18 ans secteur rue des Charpentiers, sans commentaires...". La personne en question déplore, bien entendu, ce comportement et a essayé de réparer les dommages causés, mais elle n'est en aucun cas responsable de cet acte. Cette publication, qui a suscité une vive polémique sur ce groupe Facebook, a été retirée 3 jours plus tard et M. ACKER a pris contact avec la personne concernée. Il me semble même que cette personne a sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Nous pensons, que si un élu n'est pas soumis au devoir de réserve, il a un devoir moral envers ses concitoyens et cette méthode de communication via un réseau social sur un groupe indépendant de la municipalité n'est pas adaptée. Les réseaux sociaux peuvent être utilisés à des fins de communication d'informations municipales, comme c'est déjà le cas, et non servir d'exutoire. Les élus locaux ne devraient pas créer ou entretenir des polémiques et devraient également veiller à tempérer leurs propos sur ce type de réseau.

Réponse de M. le Maire :

Réponse : la majorité prend note.

Intervention de Joël HOCQUEL:

"Concernant les pouvoirs délégués au Maire, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Maire doit rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal. Ce compte-rendu doit être suffisamment explicite pour que soit remplie cette obligation d'information au Conseil Municipal.

A l'instar du fonctionnement d'autres collectivités, notamment de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui ne prévoit pas de maximum dans le cadre de la délibération qui a été prise, nous demandons la diffusion aux conseillers municipaux d'une synthèse des marchés publics attribués précisant l'objet, la date de décision, le nombre d'offres, le titulaire et le montant de l'offre la moins chère ainsi que le montant de l'offre qui a été retenue.

Une synthèse des décisions prises pour l'année 2020 est par conséquent attendue au prochain conseil municipal.

Le Maire

Hubert HOFFM

Merci d'avance."

Réponse de M. le Maire :

Cette question sera renseignée au Conseil Municipal de fin d'année.

La séance est levée à 21h45.



Tarifs communaux 2021

1 – LOCATION DE SALLES COMMUNALES		
DESIGNATION	UNITE	2021
1.1. EcRhin – 8 rue de la Dordogne		
Particuliers – Associations n'ayant pas siège à Gambsheim		
Forfiit de hare Particuliers (mariage communica fête de classes) qu	% journée	306 €
	1 journée	495 €
Forfait de base Particuliers (mariage, communion, fête de classe) ou associations	journée supplémentaire	230 €
2230010113	forfait week-end (2,5 jours)	811 (
	semaine (exposition)	1 372 (
Forfait Associations (spectacle avec billeterie, repas payants)	1 journée (avec droit d'entrée)	663 (
rorrait Associations (speciacle avec billetene, repas payants)	journée supplémentaire	403 (
Location hall d'accueil (réunion ou fêtes de l'association)	la journée	388 (
Associations locales ayant siège à Gambsheim		
Occupation à but non lucratif		
	¼ journée	224
Réunions, assemblée générale (inclus l'accès au hall d'accueil, aux	1 journée	316
vestiaires et aux sanitaires publics, à la salle et à la scène)	journée supplémentaire	163 (
Location hall d'accueil (réunion ou fêtes de l'association)	1 journée	275 (
Salle multisports (accès salle, régie, gradins)	1 journée	163
Exposition	la semaine	1 051
Occupation avec droit d'entrée, billetterie		
Forfait associations - spectacles avec billetterie, théâtre, repas payants, concert (loges,	1 journée avec droit d'entrée	. 428
vestiaires, régie)	la journée supplémentaire	357
Professionnels du monde économique		
•	% journée	398
Réunion, assemblée générale (inclus l'accès au hall d'accueil, aux vestiaires	1 journée	643 :
et sanitaires publics, à la salle et à la scène)	journée supplémentaire	388 :
	1 journée (avec droit d'entrée)	867
Forfait professionnels (spectacle avec billeterie, repas payants)	journée supplémentaire	612
Location hall d'accueil (réunion ou fêtes de l'entreprise)	1 journée	581
Exposition	semaine	2 188
Exposition avec droit d'entrée	Semaine	3 310
Options communes		
1. Utilisation bar et matériel	forfait	41
2. Utilisation cuisine	forfait	82 :
3. Couvert / Vaisselle	par invité	0,30
4. Utilisation des loges et leurs sanitaires	forfait	41
5. Utilisation des vestiaires sportifs	forfait	41
6. Régie en gestion communale	par heure et par agent	41
7. Régie par un régisseur professionnel	forfait	82
S. S. S. J. A. P. (Service de Secours et d'Assistance aux Personnes dans les E.R.P. – personnel qualifié mis à disposition par la commune pour les grandes manifestations)	par heure et par agent	41
	nas installation	102
9. Gradins	par installation	
10. A partir de la 2 ^{ème} représentation avec billetterie	par représentation	51

DESIGNATION	UNITE	2021
Casse vaisselle ou matériel de service (prix à l'unité)	V. C.	
Assiette plate (grandes)	Ø 27 cm	6€
Assiette plate (moyenne) entrée, dessert	Ø 24 cm	5 €
Fourchettes		3€
Couteaux		4€
Cuillères à soupe		3€
Cuillères à dessert - café		2€
Tasse à café ou à thé		5€
Soucoupe de tasse		3€
Coupes à dessert	23,5d	2€
Verre à pied (vin blanc)	20ci	3€
Verre à pied (vin rouge)	25ci	3€
Verre à eau (bas)	30cl	3€
Verre à apéritif ou jus fruit	29ci	3€
Flûtes (champage)	19d	3€
Verres à bières, météor	25cl	3€
Verres ballon pour Bar	15cl	2€
Carafe à eau		10 €
Tire-bouchons à fixer		112 €
Plateaux de service (Teck) -rectangulaire	60 x 40 cm	26 €
Plateaux de service (Limo noir)- rond	Ø 41cm	12 €
Corbeille à pain	Ø 21 cm	7€
Plat inox ovale	27x17,5 cm	12 €
Plat inox ovale	38×17,5 cm	15€
Plat inox rond		12 €
Percolateur inox	10 litres	214 €
Percolateur inox	15 litres	255 €
Bouilloire électrique	1,7 litres	41 €
Pichet isotherme	1 litre	20€
Stérilisateur Thermostat Kochstar		133 €
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 32cm	102 €
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 36cm	122 € 143 €
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 40cm	143 €
Bacs inox four	53x32 cm	102 €
Plaque à pâtisserie en tôle bleue GN1/1	Ø 8cm	6€
Louche en acier inoxidable Louche en acier inoxidable	Ø 10cm	8€
Louche en acier inoxidable	Ø 12cm	10€
Fouet 12 fils inox	30cm	6€
Fouet 12 fils inox	40cm	7€
Ecumoire en acier inoxidable	Ø 10cm	7€
Ecumoire en acier inoxidable	Ø 14cm	9€
Mouvette Exoglass beige	30cm	5€
Mouvette Exoglass beige	38cm	6€
Mouvette Exoglass beige	45cm	8€
Spatule Exoglass	30cm	5€
Spatule inox manche ABS	25cm	7€
Spatule étroite coudée en inox	24cm	8€
Pelle à friture inoxidable	17x8 cm	12€
Planche à découper avec gorge	60x40x0,2 cm	52€
Planche à découper	40x30cm	21€
Essoreuse à salade SWING	20 litres	128€
Ouvre-boîtes à pince		16€
Ciseaux de cuisine inox		8€
Couteau de Chef noir surmoulé	25cm	15 €
Couteau de boucher noir surmoulé	26cm	17€
Fourchettes à découper		15 €
Couteaux d'office surmoulé	8cm	2€
Couteau à pain		5€
		7€
Portionneur alu (pour glace éventuellement)		6€
Portionneur alu (pour glace éventuellement) Ramasse-couverts Gastro Plastic		0.0
	Ø18cm - 1,7fitres	10 €
Ramasse-couverts Gastro Plastic	Ø18cm - 1,7litres Ø20cm - 2 litres	
Ramasse-couverts Gastro Plastic Bassine inox MATFER à fond plat		10€

DESIGNATION	UNITE	2021
Bassine inox MATFER à fond plat	Ø36cm - 10 litres	24€
Ravier blanc rectangulaire n°4 ans PE	11x17Cx250	10€
1.2. Salle polyvalente – 29 rue de l'Ancienne Eglis	e	
Particuliers – Associations n'ayant pas siège à Gambsheim		
	% jaurnée	143€
	1 journée	301€
Forfait de base Particuliers (mariage, communion, fête de classe)	journée supplémentaire	163€
	forfait week-end (2,5 jours)	510€
	semaine (exposition)	964€
	1 journée (avec droit d'entrée)	408 €
Ø Forfait Associations (spectacle avec billeterie, repas payants)	journée supplémentaire	214€
Associations locales ayant siège à Gambsheim		
- Occupation à but non lucratif		
	% journée	61€
Réunions, assemblée générale (inclus l'accès au hall d'accueil, aux	1 journée	112€
vestiaires et aux sanitaires publics, à la salle et à la scène)	journée supplémentaire	97€
	forfait week-end (2,5 jours)	235 €
Exposition	ta semaine	643 €
- Occupation avec droit d'entrée, billetterie		
Ø Forfait associations - spectacles avec billetterie, théâtre, repas payants, concert	1 journée avec droit d'entrée	235 €
(loges, vestiaires, régie)	la journée supplémentaire	163€
Professionnels du monde économique		
	% journée	301€
Ø Réunion, assemblée générale (inclus l'accès au hall d'accueil, aux vestiaires et sanitaires publics, à la salle et à la scène)	1 journée	449 €
vestiaires et sanitaires publics, à la salle et à la scelle,	journée supplémentaire	270€
Options communes		
1. Utilisation cuisine	forfait	41€
2. Couvert / Vaisselle	par personne	0,30€
3. Utilisation régie	par heure et par agent	41€

DESIGNATION	UNITE	2021
Casse vaisselle ou matériel de service (prix à l'unité)	in a waa ay	
Assiette plate (grandes)	Ø 27 cm	6€
Assiette plate (moyenne) entrée, dessert	Ø 24 cm	5€
Assiette dessert (petite)		4€
Assiette creuse		5€
Fourchettes		3€
Couteaux		4€
Cuillères à soupe		3€
Cuillères à dessert - café		2€
Tasse à café ou à thé		5€
Soucoupe de tasse		3€
Coupes à dessert	23,5cl	2€
Verre à pied (vin blanc)	20cl	3€
Verre à pied (vin rouge)	25cl	3€
Verre à eau (bas)	30cl	3€
Verre à apéritif ou jus fruit	29cl	3€
Flûtes (champage)	19cl	3€
Verres à bières, météor	25cl	3€
Verre à eau de vie		2€
Carafe à eau		10€
Tire-bouchons à fixer		112€
	60 x 40 cm	26€
Plateaux de service (Teck) -rectangulaire	Ø 21 cm	7€
Corbeille à pain	Ø 20 cm	10 €
Légumier inox rond	p 20 till	10 €
Soupière en inox		10€
Saladier en verre		12 €
Plat inox rond		10€
Saucière à bec inox		10€
Pelle à gateaux	10 litres	214 €
Percolateur inox	15 litres	255 €
Percolateur inox	1,7 litres	41€
Bouilloire électrique		20€
Pichet isotherme	1 litre	133 €
Stérilisateur Thermostat Kochstar	dos	102 €
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 32cm	102 €
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 36cm	
Marmite en acier inoxidable avec couvercle	Ø 40cm	143 €
Casserole alu		36€
Grand plat alu avec anse		61€
Louche en acier inoxidable	Ø 8cm	6€
Passoire à pied alu		7€
Passeoire à queue alu		7€
Planche à découper avec gorge	60x40x0,2 cm	52 €
Planche à découper	40x30cm	21 €
Grande cuillère à arroser		8€
Fourchette à découper		15 €
Couteau à pain		5 €
Ramasse-couverts Gastro Plastic		6€
Bassine en plastique		10 €

DESIGNATION	UNITE	2021
1.3. Salle Annexe 1 ou 2 - 20 route du Rhin / Salle Récré - 1	rue de l'Ecole	
	% journée	61€
Occupation à but non lucratif	1 journée	92€
Occupation professionnelle ou à but lucratif	% journée	122€
Occupation professionnelle ou a but lucratif	1 journée	194 €
A titre indicatif : ½ journée ≤ 6h d'occupation – exemple : de 8h à 14h ou journée > 6h jusqu'à 24h d'occupation	u de 16h à 22h / 1	
2 – INTERVENTION DES SERVICES MUNIC	CIPAUX	
Intervention	par heure et par agent	41€
3 – LOCATION DE MATERIEL		
Podium	la journée	204 €
Barrières – Grilles d'exposition	la journée / pièce	2€
4 – DOMAINE PUBLIC		
4.1 Occupation - droits de place		
Stands et manèges Messti		
Stand d'activité (tir, casino, grues à pince, pêche canard)	20,00	€ + 0,50 €/m²
Stand alimentaire	40,00	€ + 0,50 €/m²
Manège enfantin	50,00	€ + 0,50 €/m²
Autres manèges	150,00	€ + 0,50 €/m²
Braderie	1 emplacement = 5 ml	5,00€
	la représentation	25,00€
Cirque	caution	250,00€
Commerce ambulant	forfait par jour	30,00€
Terrasse – Restaurant (sur une saison de 8 ans)	du 1 ^{er} mars au 31 octobre, prix au m2 par mois	2,50€
4.2 Aménagement	TOE VALUED	
Aménagement entrée charretière	le mètre linéaire	110€
5 – CIMETIERE		
Concession et tombes		
Tombe simple (2m²)	15 ans	80€
Tombe double (4m²)	15 ans	160€
Tombe à urnes (0,8m²)	15 ans	75 €
Case columbarium	15 ans	620€
Renouvellement case columbarium	15 ans	310€
6 - PRESTATIONS SERVICE PUBLIC		
Abonnement annuel		
	paran	GRATUIT
Jusqu'à 18 ans et étudiants	paran	5,50 €
Adultes	paran	3,50 €
Adultes de plus de 65 ans Pénalités		3,30 0
Remise en retard d'un livre	rappel	1,00 €
Remboursement carte d'abonnement perdue ou endommagée	la carte	2,00 €
		2,00 (
Internet		GRATUIT
Jusqu'à 18 ans, étudiants et chômeurs Période de 30 minutes		1,00 €
6.2 Impressions - divers		2,00 (
Photocopies (noir et blanc)		
Sur feuille format A4	la pièce	0,50 €
Sur feuille format A3	la pièce	1 €
Culturel		
Carte postale	la carte	0,50 €
DVD + livret "D'Kappal"	le DVD + livret	25,00
Livre "Le passé rhénan refait surface"	le livre	25,00 €
Livre "Le sombre automne-hiver 1944-1945"	le livre	20,00 \$
Livre "Gambsheim 1900-1918 presque une époque bénie"	le livre	30,00
Livre "Quand les charpentiers construisaient nos belles maisons à	le livre	25,00
colombage" Livre "Les paroisses Saints Nazaire et Celse"	le livre	20,00
Livre "Les lieux-dits de Gambsheim"	le livre	25,00
Livre "Gambsheim – Bettenhoffen"	le livre	25,00
Livre "Gambheim – Kilstett"	le livre	30,00

DESIGNATION	UNITE	2021
7 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE		
Forfait trimestriel pour les durées hebdomadaires indiquées ci-dessous - Tar compter du 1er septembre 2021	ifs valables à	
Cours		
Eveil musical (à partir de 4 élèves)	1 heure	61€
Initiation musicale (à partir de 4 élèves)	1 heure	61€
Formation musicale en groupe sans instrument	1 heure	61€
Instrument à vent ou batterie-percussion (+ formation musicale + pratique collective)	½ h (+ 1h + 1h à 1h30)	143€
Tarif adulte non étudiant supplément de		10 €
Piano ou instruments à cordes (+ formation musicale + pratique collective)	% h (+ 1h)	143 €
Tarif adulte non étudiant supplément de		10€
Cours individuel supplémentaire ou de perfectionnement	% h	41€
Pour les pianistes, guitaristes, violonistes uniquement si pratique d'un 2ème instrument à raison d'1/2 h par semaine (hautbois, clarinette, fagottino, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, euphonium, tuba)	fa première année	GRATUIT
Instruments et matériel		
Location d'instrument à vent (dans la limite du stock disponible)	Gratuit la 1ère année puis	36€
Manuels et/ou petites fournitures	Coùt réel	
Réductions		
2 ^{ème} membre de la même famille		-25,00€
Pratique d'un 2 ^è instrument		-25,00€
Membre actif de la Musique Municipale		-40,00€
Instrument à vent ou batterie-percussion : - débutants (2 premières années) - à partir de la 3ème année si participation à l'orchestre de l'école de musique		-40,00 €
Pour les pianistes, guitaristes, violonistes uniquement si pratique d'un 2è instrument à raison d'1/2 h par semaine (hautbois, clarinette, fagottino, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, euphonium, tuba)	A partir de la 2 ^{ème} année	-40,00 €
8 - ZONE DE LOISIRS		
Haute saison Accès à la Zone de Loisirs du 1er juillet au 31 août		
Abonnement résident		10 €
Abonnement adulte		32 €
Abonnement enfant et sénior > 70 ans		16 €
Billet journalier adulte		3 €
Billet journalier enfant et sénior > 70 ans		2 €
Enfant de moins de 6 ans		
Carte de pêche (plan d'eau de la Zone de Loisirs, hors zone de baignade sur	veillée)	
Mineur	15 jours	5 €
Adulte	carte journalière carte 15 jours	5 € 20 €
Campeur sédentaire	carte saison estivale	41 €

DESIGNATION	UNITE	2021
9 - CAMPING		
DESIGNATION	н	TTC (TVA 10%)
Tarif saisonnier		
Emplacement (1 caravane, 2 adultes, 2 enfants mineurs, 1 voiture, toutes	615,45 €	691€
prestations comprises, de mai à septembre)	012,43	031 €
Garage mort (par mois)	27,27 €	31€
1 adulte supplémentaire	25,45 €	29€
Enfant de moins de 6 ans	GRATUIT	
1 enfant supplémentaire de 6 à 18 ans	9,09 €	10€
Voiture supplémentaire (1 par emplacement)	29,09 €	33€
Animal chien ou chat présent avant 2016	33,64 €	38€
Animal chien ou chat - nouvel animal	INTERDIT	
Tarif journalier		
Tente < 4 places	2,73 €	3€
Tente > 4 places	8,18 €	9€
Caravane	8,18 €	9€
Camping-car	10,91 €	12€
Branchement électrique	2,73 €	3€
Voiture (1 par emplacement)	4,55 €	5€
Moto	2,73 (3 €
Vélo	GRATUIT	
Personne majeure	2,73 €	3 €
Personne de 6 à 18 ans	1,82 €	2 €
Enfant de moins de 6 ans	GRATUIT	
	INTERDIT	
Animal (chien ou chat) Réductions sur tarif hebdomadaire ou mensuel		
	la 1 ^{ère} semaine	
Emplacement à partir de 7 nuitées	la 2 ^{ème} semaine	
Emplacement à partir de 14 nuitées	la 3 ^{ème} semaine	
Emplacement à partir de 21 nuitées	la 4 ^{ème} semaine	
Emplacement à partir de 28 nuitées	la 4 semaine	
Réduction basse saison		
Séjour durant le mois de mai ou de septembre		
Caution		30.6
Badge véhicule		20 €
Clé douches et sanitaires		10 €
Adaptateur électrique		20 €
Badge d'accès à la déchetterie	144	10€
Pour information: Se rajoute la taxe de séjour de 0,22 € par adulte et par ne	uitee.	
Pour les campeurs sédentaires : 152 nuitées du 1er mai au 30 septembre Exonération de la taxe de séjour pour les personnes mineures et pour les pe	ersonnes navant une	
taxe d'habitation dans le Pays Rhénan : Commune de Kilstett, Gambsheim, 6		
Herrlisheim, Drusenheim, Dahlunden, Sessenheim, Stattmatten, Fort-Louis,		
Auenheim, Rountzenheim, Neuhaeusel, Roeschwoog, Roppenheim, Leutenl		
Forstfeld	,	